



Païement non intégral de la pension alimentaire.

Par **Caroline**, le **10/11/2008** à **14:48**

Depuis 2 mois, mon ex-époux me verse une partie seulement de la pension et ceci, s'en m'en avertir. En fait, il estime que le montant de la pension est trop élevé, aussi, il vient de fixer lui-même le montant qu'il considère juste !... Je ne contacte pas mon avocate, car je n'ai absolument plus les moyens ; en dehors de la pension, il ne contribue absolument à aucun autre poste de dépense pour son enfant (activités extra-scolaires, habillement, sorties). N'ayant aucune possibilité de dialogue avec mon ex-mari et ne pouvant absolument pas payer un avocat, je me trouve bien démunie pour faire appliquer la loi.

Par **jeetendra**, le **10/11/2008** à **14:56**

bonjour, saisissez un huissier pour une procédure de paiement direct, les frais d'huissier seront à sa charge, même si vous devez les avancer, cordialement